

Conseil Fédéral

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 889

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le quotidien catholique solothurnois *Solothurner Nachrichten* a retrouvé son titre au début de l'année. Depuis quelques années, il paraissait sous le nom *Vaterland*, imposé par l'éditeur lucernois qui avait réorganisé l'édition.

Naissance à Sierre d'un nouveau centre d'édition de journaux grâce à une rotative achetée d'occasion à une entreprise bernoise. Le *Journal de Sierre* quitte ainsi le centre d'impression du *Nouvelliste* à Sion. Le *Journal du Haut-Lac* en profite également pour moderniser son mode d'impression.

ECHOS DES MEDIAS

Naissance d'un journal régional à Arbon. L'*Oberthurgauer Anzeiger* paraîtra quatre fois par semaine. Se considérant comme journal de complément, il répond à la conquête du marché par le quotidien *St. Galler Tagblatt* qui a absorbé au cours des années plusieurs quotidiens thurgoviens.

Le *Tages Anzeiger Magazin* paraîtra selon une nouvelle formule à partir du 20 février. Il est actuellement publié comme supplément du samedi au *Tages Anzeiger* de Zurich.

Les films publicitaires primés à Cannes en 1987 commencent une nouvelle carrière dans certaines salles comme films de divertissement. Le cinéma Razzia les présente à Zurich.

CONSEIL FEDERAL

Prends mon siège, il est encore chaud !

(ag) La répartition des départements fédéraux a frappé par sa routine. De la paresse qui aime ses aises d'habitude, on glisse à la pulsion politique de répétition. Pourquoi les socialistes romands, deux fois minoritaires, politiquement et linguistiquement, auraient-ils vocation sur plus de vingt ans de conduire la politique étrangère de la Suisse?

La critique, à peine formulée, s'éteint par respect des hommes nouveaux qui entrent en fonction; ils sont naturellement au bénéfice d'un préjugé de confiance. Qu'ils œuvrent!

Le bail étant signé, il est permis toutefois, ne serait-ce qu'en vue de la prochaine échéance, de pousser plus loin l'analyse.

Qu'observe-t-on?

La pulsion de répétition — le même toujours pour moi — révèle en fait une volonté d'hégémonie ou un appétit de pouvoir des partis qui n'ont jamais admis la collégialité dans toute sa rigueur. Dans les cantons où, sous une certaine proportionnalité dans la répartition des sièges, triomphe une coalition majoritaire, le phénomène s'observe ouvertement. Le parti radical ou le PDC est toujours prêt à diriger l'économie, l'agriculture, comme il en a la prétention au niveau fédéral. Dans cette même perspective, un socialiste aux finances est une bonne relégation: il est M. Frein ou M. Fisc, au sens de M. Percepteur. Quant à la conception de la fiscalité, la majorité parlementaire exerce sa haute surveillance, comme l'expérimente M. Stich. Si un politologue voulait faire un recensement systématique des répartitions départementales, il ferait œuvre utile.

Au niveau fédéral s'observe, de surcroît, un phénomène inédit. La durée de mandat tend à raccourcir. En revanche, le temps nécessaire pour qu'aboutisse un projet d'envergure (si encore il aboutit) s'étire de plus en plus. Cette maturation si lente (ou ce progressif enlèvement) devient même prétexte pour abréger un mandat. M. Schlumpf voulut se retirer, car il n'aurait pas, disait-il, la longévité politique nécessaire pour mener à bien les projets de

son département.

Plus les projets sont lourds, plus les mandats des responsables de ces projets deviennent brefs. Beau paradoxe, qui exprime la prédominance du parlement et qui favorise aussi le pouvoir de l'administration.

Une des solutions à cette «polisclérose» fédérale pourrait être, entre autres remèdes, le travail en délégation.

Le Conseil fédéral pratique la délégation lorsqu'il s'agit de répondre à des quémandeurs, communes ou cantons. L'impopularité d'un refus, éventuel, est ainsi mieux répartie; ou, selon les cas de figure, il est plus facile en délégation d'imposer à l'administration une décision politique créant un précédent.

Rarissimes en revanche sont les grands projets dont la préparation est assumée ouvertement par une délégation. A cela plusieurs raisons, dont peu sont pertinentes. S'opposent à cette pratique la susceptibilité du département compétent qui redoute une mise sous tutelle; la crainte qu'une délégation à trois soit, par rapport à l'ensemble du collège de sept, trop près de la majorité absolue; l'absence d'une autorité présidentielle qui ait pouvoir de réunir un groupe de travail interministériel. Rien de décisif donc.

Il y a vingt ans les méthodes de travail du Conseil fédéral étaient objet de discussion publique. DP y a participé dans sa sphère d'influence, très modeste, mais pas totalement négligeable. Etaient en jeu le programme gouvernemental, sa portée, son contrôle ou les secrétariats personnels des conseillers fédéraux. Il en est sorti «quelque chose», même si les fruits n'ont pas toujours passé la promesse des fleurs. Aujourd'hui, la recherche de formules nouvelles de travail gouvernemental devrait être à nouveau à l'ordre du jour.

Inscrivons-y toutes les formes d'un véritable travail interministériel, face aux féodalités de l'administration fédérale ou en réponse aux blocages parlementaires. ■